

Rapport succinct d'autorisation du 10.08.2026

MenQuadfi® (principe actif : polyoside de *Neisseria meningitidis* des groupes A, C, W-135 et Y, conjugué à l'anatoxine tétanique en tant que protéine vectrice)

Extension d'indication en Suisse : 17.02.2026

Solution injectable destinée à l'immunisation active contre les infections invasives à méningocoques chez l'adulte et l'enfant à partir de 6 mois

À propos du médicament

Le vaccin MenQuadfi contient en tant que principe actif des polyosides de *Neisseria meningitidis* des groupes A, C, W-135 et Y qui sont liés à une protéine vectrice : l'anatoxine tétanique. MenQuadfi est disponible en solution injectable prête à l'emploi en dose unique.

MenQuadfi est un vaccin quadrivalent destiné à la prévention (immunisation active) des maladies méningococciques invasives dues aux bactéries *Neisseria meningitidis* des groupes A, C, W et Y.

MenQuadfi a été autorisé pour la première fois par Swissmedic le 05.10.2022 pour l'immunisation active contre les infections invasives à méningocoques chez l'adulte et l'enfant à partir de 12 mois.

L'extension des indications qui vient d'être accordée permet d'utiliser MenQuadfi pour l'immunisation active contre les infections invasives à méningocoques chez l'enfant dès l'âge de 6 semaines.

L'extension des indications de MenQuadfi a été autorisée dans le cadre de l'initiative collaborative du Consortium Access.

Il s'agit d'une collaboration entre les autorités de contrôle des médicaments de l'Australie (Therapeutic Goods Administration, TGA), du Canada (Santé Canada, SC), du Royaume-Uni (Medicines & Healthcare products Regulatory Agency, MHRA), de Singapour (Health Sciences Authority, HSA) et de la Suisse (Swissmedic). Elle implique une coordination de l'examen des demandes d'autorisation de préparations contenant de nouveaux principes actifs et de leurs extensions d'indication, qui sont déposées dans au moins deux des cinq pays du consortium.

La demande d'extension des indications de MenQuadfi a été déposée auprès des autorités de contrôle des médicaments en Australie (Therapeutic Goods Administration, TGA), au Canada (Santé Canada, SC), à Singapour (Health Sciences Authority, HSA) et en Suisse.

Chaque pays a examiné une partie de la demande, puis les résultats ont été échangés et discutés. Chaque autorité a finalement décidé de l'approbation de l'extension d'indication de manière souveraine.

Swissmedic a repris les résultats de l'évaluation des autorités de référence étrangères dans sa décision.

Les conditions requises pour un SwissPAR (Swiss Public Assessment Report – rapport détaillé destiné aux professionnels) complet

ainsi qu'un rapport succinct d'autorisation établi à partir du SwissPAR ne sont pas remplies. Swissmedic renvoie à l'autorisation des autorités de référence étrangères.

Des informations complémentaires sur l'initiative collaborative du Consortium Access sont disponibles sur le site Internet de Swissmedic : [Consortium Access \(swissmedic.ch\)](https://www.swissmedic.ch/consortium-access).

Informations complémentaires sur le médicament

Information pour les personnes exerçant une profession médicale : [information_professionnelle de MenQuadfi](mailto:information_professionnelle@MenQuadfi)

Les professionnels de santé sont là pour répondre à toute autre question.

Les présentes informations sont basées sur les informations disponibles à la date de publication du SwissPAR. Les nouvelles connaissances concernant le médicament autorisé ne sont pas intégrées dans le rapport succinct d'autorisation.

Les médicaments autorisés en Suisse sont sous la surveillance de Swissmedic. Swissmedic prendra les mesures qui s'imposent en cas de constatation de nouveaux effets indésirables ou en présence d'autres signaux de sécurité. De plus, Swissmedic recensera et publiera toute nouvelle connaissance susceptible d'avoir un impact sur la qualité, l'efficacité ou la sécurité d'emploi de ce médicament. Au besoin, l'information sur le médicament sera adaptée.